

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le 3 octobre 2023 à compter de 20:00 heures à la salle du conseil municipal au 7 Place de l'Église.

Sont présents :

Mesdames les conseillères,
Brigitte Caron
Ginette Plante
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers,
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé

formant quorum sous la présidence de Monsieur Normand Caron, maire.

1. Ouverture de la session.

Monsieur le maire ouvre la session en souhaitant la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux contribuables présents.

264-10-2023

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu en ajoutant les points suivants :

7.2 Programmation de la TECQ 2019-2023 version 2.

7.3 Services bancaires RBC.

L'item "Autres sujets " demeure ouvert.

265-10-2023

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 tel que rédigé par le directeur général et greffier-trésorier.

4. ADMINISTRATION :

4.1 Comptes du mois.

266-10-2023

a) Ratification des dépenses effectuées par le directeur général et greffier-trésorier.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de ratifier les dépenses suivantes effectuées par le directeur général et

greffier-trésorier pour le mois de septembre 2023 au fonds d'administration pour un montant de 352 132,01 \$.

DÉPENSES DE SEPTEMBRE 2023 EFFECTUÉES PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
DÉBOURSÉS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL		
SALAIRES, DÉPLACEMENTS ET REPRÉSENTATION		
Salaires	Paies du 27-08 au 09-09-2023	35 563.41 \$
	Paies du 10-09 au 23-09-2023	39 701.77 \$
Ministère du revenu Qc	Remises Août 2023	49 263.65 \$
Agence du revenu Canada	Remises Août 2023 Taux réduit	13 685.60 \$
	Remises Août 2023 Taux régulier	5 100.75 \$
Caron, Gaétan	Indemnité de déplacement Août 2023	141.43 \$
Gagnon, Jérôme	Indemnité de déplacement Août 2023	141.43 \$
Goulet-Bernier, Maxime	Indemnité de déplacement Août 2023	141.43 \$
Pilote, Nicolas	Indemnité de déplacement Août 2023	141.43 \$
St-Pierre, Virginie	Indemnité de déplacement Août 2023	141.43 \$
		<u>144 022.33 \$</u>
CONTRATS		
AgroEnviroLab	Analyses eau potable et usées, Août 2023	2 652.09 \$
	Crédit, erreur de prix	-290.25 \$
Aquatech	Production eau potable, traitement eaux usées, suivi neiges usées Août 2023	10 879.42 \$
Chouinard, Tommy	Contrat entretien Vigie, Septembre 2023	916.67 \$
Gagnon, Priscille	Location équipement, sem. fin. 09-09-2023	319.20 \$
	Location équipement, sem. fin. 23-09-2023	319.20 \$
Lizotte, Murielle	Conciergerie MCJ, Septembre 2023	825.00 \$
St-Pierre, Serge	Entretien toilettes publiques Septembre 2023	4 340.00 \$
	Entretien toilettes Domaine Été 2023	1 790.00 \$
St-Pierre, Sylvain	Conciergerie 20, ch. Du Roy Est 09-2023	216.00 \$
	Conciergerie centre municipal, 09-2023	2 124.96 \$
		<u>24 092.29 \$</u>
SUBVENTIONS - DONS		
Club de golf Trois-Saumons	Subvention de fonctionnement 2023	5 000.00 \$
COFEC	Subvention municipale 9/12	10 125.00 \$
Maison de la famille MRC L'Islet	Subvention municipale 2023	2 500.00 \$
Violons d'automne	Subvention municipale 2023	3 500.00 \$
		<u>21 125.00 \$</u>
COTISATIONS - ABONNEMENTS - QUOTES-PARTS		
MRC de L'Islet	Quote-part 2023, 3/3	138 026.00 \$
		<u>138 026.00 \$</u>
FORMATION - CONGRÈS		

0.00 \$

HYDRO-QUÉBEC

389, Route de l'Église	205.27 \$
7a, Place de l'Église, Salle Gérard-Ouellet	258.13 \$
Rue du Faubourg	461.09 \$
401, av. de Gaspé Ouest	234.93 \$
775, av. de Gaspé Ouest	809.12 \$
Luminaires de rues	1 597.04 \$
Enseigne 921, av. de Gaspé Ouest	23.54 \$
Enseigne au 801 av. de Gaspé Est	23.54 \$
272, rue Caron	2 231.03 \$
900, 2e Rang Ouest	47.10 \$
260, rue Caron, Vigie	673.94 \$
438, route de l'Église	55.98 \$
392, rue Verreault, Parc Robichaud	377.96 \$
20, chemin du Roy Est	181.49 \$
20, av. de Gaspé Ouest	270.85 \$
139, av. de Gaspé Ouest	490.15 \$
Rue du Quai	140.69 \$
318, rue Verreault	469.86 \$
495, chemin du Moulin	33.97 \$

8 585.68 \$

TÉLUS MOBILITÉ TÉLUS QUÉBEC

Cellulaire voirie et camp de jour 14-09-2023	125.23 \$
Wifi facture du 28-08-2023	569.13 \$
Internet garage et usine fact. du 28-08-2023	166.61 \$
Internet Vigie Septembre 2023	114.97 \$
Salle Gérard-Ouellet facture du 25-08-2023	191.72 \$
Centre Rousseau Août 2023	147.93 \$

1 315.59 \$

AUTRES

Cimco Réfrigération Goulet-Bernier, Maxime Ministre des finances Peinture Pro RB Provencher, Anne- Fredericke St-Pierre, Virginie (Petite caisse)	Acompte 50% commande échangeur Swep - Aréna Remb. Abonnement cellulaire Fév. à Août 2023 Intérêts sur facture Bail Marina et Lots grève Acompte peinture Kenworth Remb. Frais non-résident Magny-Gym - Clémentine Bernans Fond de caisse pour Spectacle Country	9 304.38 \$ 350.00 \$ 43.85 \$ 5 000.00 \$ 66.89 \$ 200.00 \$
--	---	--

14 965.12 \$

352 132.01 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Éric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier adjoint

267-10-2023

b) Présentation des comptes du mois pour approbation.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques

APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accepter et de payer les comptes suivants pour un montant total de
433 406,66 \$:

**COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023 POUR
APPROBATION**

NOM	DESCRIPTION	MONTANT
-----	-------------	---------

ACHATS AUTORISÉS PAR LE CONSEIL

0.00 \$

ACHATS AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/GREFFIER-TRÉSORIER

BuroPro Citation	Copies couleur et mono, 25/08 au 25/09/2023	316.59 \$
Conter Fleurette	Bouquet convalescence Lise Fortin - brigadière	63.24 \$
Énergycycle	Enfouissement et redevances Août 2023	18 844.35 \$
Éthier Avocats Inc.	Récupération taxes Août 2023	253.09 \$
GOOGLE (VISA)	Service GOOGLE Août 2023	667.23 \$
Griffunrie	Certificat-cadeau Mérite municipal	150.00 \$
	Cahier spirale	9.18 \$
	Cartouches d'encre, tablette lignée, cahier spirale	147.90 \$
Impression Rive- Sud Inc.	Cartes de souhaits - Anniv. de mariage	378.27 \$
Journal l'Attisée	Publicité Septembre 2023	235.70 \$
Kénotronix (VISA)	Hébergement Linux 01-10 au 31-12-2023	45.99 \$
Lord, Stéphen	Cellulaire sept., dépl. et héberg. Colloque ADMQ	619.78 \$
Ministre des finances	Services de la Sûreté du Québec 2e vers.	191 223.00 \$
Office régional d'habitation de L'Islet	Déficit municipal 2022, ajustement avec E/F	5 334.00 \$
Produits sanitaires unique Inc.	Rafraîchisseur salle de bain	255.93 \$
Quadient	Contrat annuel timbreuse 01-11-2023 au 31-10-2024	808.30 \$
Raymond Chabot Grant Thornton	Procédure acquisition œuvres d'art musée COFEC	68.98 \$
SAQ (VISA)	Carte-cadeau mérite municipal N. Pilote	150.00 \$
ZOOM (VISA)	Réunion du 25-09 au 24-10-2023	60.94 \$

219 632.47 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR L'URBANISME

Avantis Coopérative	Balai	16.07 \$
Concassés du Cap Inc.	Collecte matières organiques Sept 2023	6 688.10 \$
	Réception et traitement recyclage Août 2023	10 781.52 \$
Englobe Environnement Inc.	Matières organiques compostables 26-08-2023	819.92 \$
	Matières organiques compostables 02-09-2023	666.25 \$
	Matières organiques compostables 08-09-2023	646.56 \$
	Matières organiques compostables 15-09-2023	678.42 \$
	Matières organiques compostables 22-09-2023	667.18 \$
Gestion Éco-Vert- Dur Inc.	Branches	33.35 \$
	Rebus de construction et branches	769.18 \$
	Branches	24.14 \$
	Accès citoyen à l'écocentre Sept. 2023	2 927.26 \$

Journal L'Attisée	Publicité Septembre 2023	412.48 \$
MRC L'Islet	Service régional d'inspection - Août 2023	5 700.00 \$
Pilote, Nicolas	Forfait cellulaire Septembre 2023	46.73 \$
Régie L'Islet		
Montmagny	Gestion et Transport - Août 2023	13 084.25 \$

43 961.41 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE

Ass. location de salle du QC	Renouvellement cotisation annuelle	102.33 \$
Avantis coopérative	Ampoule DEL, ruban à masquer	9.61 \$
	PH Azur, clarifiant azur	51.65 \$
	Géotextile non tissé, Sentiers Domaine	839.30 \$
Bélanger, Jérôme	Hrs de pelle et gravier, Refuge et Sentiers	1 847.19 \$
Bernier, Martin	2e coupe entretien fond de Sentiers	135.00 \$
	Aménagement, Sentiers Domaine	387.50 \$
Café La Coureuse des Grèves	3 nuitées au loft pour Power skating	678.35 \$
Construction Rémi Caron Inc.	Réfection toiture bloc sanitaire Baseball	14 403.02 \$
Éco Verdure	Engrais granulaire - Terrain de soccer	539.59 \$
	Fertilisation améliorée avec fer - T. soccer	1 011.11 \$
Effervere Design	Calendrier des sports de glace 2024	1 221.61 \$
Giasson, Guillaume	Préparation refuge et nouveaux sentiers	1 550.00 \$
Journal L'Attisée	Publicité Septembre 2023	117.84 \$
Laurendeau, Fernand	Affiches en aluminium, Sentiers Domaine	616.00 \$
	Restauration 2 affiches MCJ - Noms locataires	60.00 \$
Michel Gamache et Frères Inc.	Vente et transport gravier - Sentiers	1 551.28 \$
MRC L'Islet	Transport collectif Août 2023	919.80 \$
Nettoyeur Daoust Forget	Nettoyage 46 nappes blanches et 4 linges	292.36 \$
	Nettoyage 29 nappes blanches	183.39 \$
	Nettoyage 11 nappes blanches et 2 couvre-chaises	76.46 \$
	Nettoyage 2 nappes blanches	12.65 \$
	Nettoyage 3 nappes blanches	18.98 \$
	Nettoyage 14 nappes blanches	88.53 \$
	Nettoyage 19 nappes blanches	120.15 \$
	Nettoyage 15 nappes blanches	94.86 \$
	Nettoyage 9 nappes blanches	56.92 \$
Perez Pelaez, Hugo Enrique	Ramur - Dernier versement	6 000.00 \$
Presco Impression Produits sanitaires uniques	Info-loisirs Automne 2023	922.10 \$
	Retour de contenants vides	-402.41 \$
RACJ	Permis d'alcool Soirée country	57.50 \$
Soudure G. et M. St- Pierre Inc.	Soudure fer angle et tige filetée	40.96 \$
St-Pierre, Virginie	Porte-serviette, horloge - MCJ	26.14 \$
Thivierge, Éric	Déplacement juin - août 2023	43.09 \$
URLS Chaudière- Appalaches	Inspection parc Domaine de Gaspé	1 293.47 \$

34 966.33 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA VIE COMMUNAUTAIRE (ARÉNA)

Air liquide Canada Inc.	CO2 compresseur	394.21 \$
Alex Coulombe Ltée	Liqueurs, gatorade, jus	333.76 \$

Avantis Coopérative	Propane	49.23 \$
	Boulons et écrous	12.81 \$
	Propane	98.46 \$
	Boulons et écrous	8.53 \$
BuroPro Citation	Copies couleurs et mono 25-08 au 25-09-23	34.21 \$
Café-Resto Service	Café mélange maison	75.50 \$
Croustilles Yum		
Yum Enr.	Chips	289.74 \$
Éclairage Raymond Inc.	Lumière panneau central (Glacé)	274.24 \$
La Brasserie Labatt Ltée	Bières	7 483.32 \$
Jalbertech Inc.	Réparation lumières aréna et mezzanine	243.18 \$
Laurendeau, Fernand	Frais panneaux publicitaires	375.00 \$
Magasin Coop La Paix	Liqueur, clamato, jus orange, céleri, citron	32.32 \$
Méto Richelieu Inc.	Chocolat, gomme, bonbons	464.09 \$
	Coupes à vin, verres	432.29 \$
Produits sanitaires unique Inc.	Papier hygiénique et à mains, javel, tête de moppe	1 159.77 \$
Propane Sélect	Propane resurfaceuse	85.67 \$
	Propane aréna	308.49 \$
Ras l'Bock	Crédit sur achat de bières	-101.26 \$
	9 caisses de bières	724.77 \$
Sports Experts	Articles divers en consignation	2 618.38 \$
	Articles divers en consignation	3 681.23 \$
		<u>19 077.94 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LES TRAVAUX PUBLICS

6TemTi Inc.	Rehaussement équip. Internet - Garage	833.70 \$
	Gestion Wifi contrat annuel - Garage	137.97 \$
	Cyber Protect Août - Septembre 2023	68.99 \$
A1 Hydraulique	Boyau, ferrule, code 62 flange	398.92 \$
	Petite pièce	1.36 \$
	Couper shaft assiette saleuse, roul. à bille, tige acier	234.09 \$
	Cylindres	362.38 \$
Alarmes Clément Pelletier	Service surveillance Poste Caron	110.38 \$
	Service surveillance Étangs aérés	110.38 \$
	Service surveillance Garage municipal	110.38 \$
Avantis Coopérative	Boulons, contre-écrous	88.46 \$
	Filtre pour cartouche P95, seau à peinture	41.35 \$
	Rondelle p. choc, lames abrasives	92.60 \$
	Boulon, contre-écrou, scellant flextra	88.38 \$
	Doublure pour seau	8.95 \$
	Asphalte froide	221.45 \$
	Boulon, scellant coupe-feu	84.38 \$
	Rondelle plate galvanisée	11.89 \$
	Contre-écrou, boulon	57.94 \$
Buanderie Rivière-du-Loup	1 salopette	4.03 \$
	Serviettes industrielles	19.55 \$
Centre multiservices JC Inc.	Pièces pour tracteur à pelouse	137.97 \$
	Coin hiver 8"	48.26 \$
	Réparation tracteur à pelouse et meule acier 14"	47.70 \$
Escali-Pro	Lignage de rues	2 529.45 \$
Excavation VCG Inc.	Projet Route Caronette : hrs pelle et camion, transport	2 529.45 \$
	Hrs pelle et transport - Bris d'aqueduc rue Verreault	2 903.12 \$

Fortrac	Gravier et hrs de travail avec semi-trailer	3 455.74 \$
Garage J.C. Hudon Inc.	Location déchiqueteuse Console valve dompeur - Déneig. Kenworth	367.92 \$ 20 019.04 \$
Garage MVL Inc. Garage S.B. auto Inc.	Radio audio/video, clé, taille clé - GMC 2010	365.32 \$
Gestion Éco-Vert-Dur Inc.	Rebus de construction	34.49 \$
J.L. Desrosiers et Fils Inc.	8 roues aluminium et 8 pneus - Western Star	9 989.03 \$
Jalbertech Inc.	Branchement pompe 1 rue Henri-Gamache Réparations luminaires de rues Réparation luminaire de rue Connecteur, led flood 30W, couvercle rond Adapteur, fiche et câble pour prise quai	81.06 \$ 642.54 \$ 40.24 \$ 364.28 \$ 811.11 \$
Journal L'Oie Blanche Laurendeau, Fernand	Annonce vente souffleur SMI 3 affiches pour compost, lettrage pick-up	365.05 \$ 157.00 \$
Les huiles Lord	Diésel (1706 litres) Essence (998 litres)	3 073.71 \$ 1 898.06 \$
Lord, Stéphen Michel Gamache et frères Inc.	Achat d'une tablette pour garage mun. Gravier - bris d'aqueduc 28-08-2023 Excavatrice et fload - bris d'aqueduc 21 au 28-08 Excavation pour réparation valve à l'eau Rte 204	206.94 \$ 999.79 \$ 2 450.70 \$ 880.14 \$
Pavage Réparation Francoeur Pellerin, Vincent Pièces et acc. G.G.M.	Réparation de pavage, rue Miville-Deschênes Chargeur Filtres Pompe de transfert	408.16 \$ 51.73 \$ 36.26 \$ 106.92 \$
Postras Mobilier Corporatif Port-Joli Pièces Autos	Lumière DEL 6W 48" Boule de remorque Barre 1 1/4 droit Coventa, lubrifiant, huile pénétrante mousse Poignée coffre Foret 7/16, douille longue	140.27 \$ 12.64 \$ 44.15 \$ 58.39 \$ 45.07 \$ 42.86 \$
Sel Warwick Service d'équipements G.D. Inc.	Sel à glace 5 valves hydrauliques 2 sections - Kenworth Convoyeur transversal - Kenworth Chaîne conv. Trans. Benne en U	4 853.38 \$ 3 644.26 \$ 5 466.92 \$ 610.52 \$
Service routier É. Robichaud	Fiting et hose hydraulique sur Western Star Vérifier et réparer fuite d'huile - Western Star	36.06 \$ 760.07 \$ 58.54 \$
Signalisation Lévis Inc. Soudure G & M St-Pierre Technocolor industrielle Walmart (VISA)	Balises de danger Tubing Hitch Base jaune nuancé rouge orange Enfonce-pieux	601.40 \$ 12.15 \$ 592.04 \$ 1 334.85 \$
		<u>76 402.28 \$</u>

ACHATS AUTORISÉS POUR LE SERVICE INCENDIE

Boivin et Gauvin Inc.	4 Boyaux rouges double gaine	1 451.63 \$
Cauca	Frais annuel survi-véhiculaire ajout 3e tablette	401.82 \$

CMP Mayer Inc.	Cap pour lumière portative	192.29 \$
Courrier Purolator	Envoi pour service incendie	129.75 \$
	Envoi pour service incendie	23.28 \$
CSE Incendie et Sécurité Inc.	Vérification des appareils respiratoires	3 711.39 \$
Griffunrie	Cartouche d'encre	57.48 \$
Isotech		
Instrumentation Inc.	Nettoyage et réparation Habit de combat	2 727.08 \$
Laurendeau, Fernand	Lettrage sur cabine de pick-up et stickers	138.00 \$
	Stickers divers	37.00 \$
	600 numéros pour bornes fontaine	80.00 \$
Municipalité St-Aubert	Assistance-incendie 21-08-2023, 692 avenue de Gaspé Ouest	191.25 \$
	Assistance-incendie 02-09-2023, Autoroute 20	523.98 \$
	Assistance-incendie 08-09-2023, 907 Côte Saint-Aubert	366.47 \$
	Assistance-incendie 08-09-2023, 31 rue Legros	252.94 \$
	Assistance-incendie 11-09-2023, 907 Côte Saint-Aubert	304.77 \$
Pelletier, Stéphane	Remb. Repas et hébergement, formation	179.36 \$
Port-Joli pièces d'autos	15 cosses, gaine rétractable, tube spirale fendu	29.27 \$
	Support fusible étanche	11.25 \$

10 809.01 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LES USINES DE FILTRATION ET D'ÉPURATION

Entreprises Larry Inc.	Entretien annuel - Suppresseurs, compresseurs	6 646.97 \$
Exca-Vac		
Environnement	Hydro-vacuum	2 080.48 \$
Jalbertech	Main d'œuvre électrique 15-17 août 2023	81.06 \$
	Main d'œuvre électrique 25 août 2023	192.96 \$
	Produits électriques divers - Station du Faubourg	2 874.38 \$
Javel Bois-Francis Inc	Hypochlorite en solution	595.57 \$
Messer Canada	Oxygène en vrac	1 555.69 \$
	Oxygène en vrac	792.67 \$
Soudure G. et M. St-Pierre	Travaux de soudure et quincaillerie	525.03 \$
VO3 Inc.	1ère visite inspection et vérif. équip. d'ozonation	2 808.44 \$
	Pièces pour entretien des ozoneurs	4 184.69 \$
	Main d'œuvre 5-6-7 sept. Héberg., pièces et transport	5 132.62 \$

27 470.56 \$

ACHATS AUTORISÉS POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Journal L'Attisée	Publicité Septembre 2023	176.78 \$
Librairie livres en tête	Achat de livres	909.88 \$

1 086.66 \$

TOTAL DES ACHATS:

433 406.66 \$

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Éric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier adjoint

4.2 Demandes adressées au conseil.

268-10-2023

Appui à la COFEC.

269-10-2023

Souper-bénéfice des Chevaliers de Colomb-Conseil 3454.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder un montant de 200 \$ pour le souper-bénéfice qui aura lieu le 11 novembre prochain.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Éric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier adjoint

4.3 Correspondance.

Le directeur général et greffier-trésorier adjoint dépose la correspondance suivante :

Procès-verbaux

Autres

MRC de L'Islet	Résolution 9183-09-23, Certificat de conformité au SADRR, règlement 825-23 de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.
MRC de L'Islet	Résolution 9196-09-23, Collecte sélective – Intention de déclaration de compétence.
Bernard Généreux, député	Accusé réception de la résolution 261-09-2023, renouvellement du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (2024 à 2028).
Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation	Proportion médiane (100%) et facteur comparatif pour 2024 (1.00).
Municipalité de Saint-Roch-des-	Résolution 2023-09-151, nomination d'une inspectrice en bâtiment et en environnement.
Mouvement national des Québécoises et Québécois	Deuxième versement de 443,75 \$.

270-10-2023

4.4. Contrats de déneigement pour l'hiver 2023-2024.

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques

APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de déneigement à **Déneigement André Pelletier** pour les endroits suivants :

- Chemin de l'Anse-à-Caronette pour un montant de 4 911 \$ plus taxes incluant l'ajout de sable au besoin.
- 20 chemin du Roy Est pour un montant de 874 \$ plus taxes incluant l'ajout de sable au besoin.
- Maison communautaire Joly pour un montant de 2 408 \$ plus taxes incluant l'ajout de sable au besoin.
- L'Anse-Saint-Jean pour un montant de 4 222 \$ plus taxes incluant l'ajout de sable au besoin.
- Maison au 438 route de l'Église pour un montant de 526 \$ plus taxes incluant l'ajout de sable au besoin.
- Aréna au 390 rue Verreault pour un montant de 7 700\$ plus taxes incluant l'ajout de sable au besoin.

d'accorder le contrat de déneigement à **monsieur Marcel Fortin** pour l'endroit suivant :

- L'entrée à l'usine de filtration à Saint-Aubert pour un montant de 1 700 \$ plus taxes et l'ajout de sable au besoin.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Éric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier adjoint

271-10-2023

4.5 Contrat de conciergerie au Centre municipal pour 2024.

ATTENDU QUE la résolution 292-11-2021 accordait le contrat de conciergerie du Centre municipal pour les années 2022 et 2023 à monsieur Sylvain St-Pierre pour un montant total forfaitaire de 50 500 \$;

ATTENDU QUE cette résolution permettait de renouveler le contrat pour une année supplémentaire;

ATTENDU QUE monsieur St-Pierre a informé la municipalité de son intention de renouveler le contrat pour l'année 2024 au même tarif et conditions qu'en 2023 par une lettre déposée au bureau du directeur général le 18 septembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de conciergerie du Centre municipal à monsieur Sylvain St-Pierre pour l'année 2024 pour un montant forfaitaire total de 25 250 \$. Ce contrat pourra être renouvelé pour une année supplémentaire.

Le maire et le directeur général sont également autorisés à signer le contrat de conciergerie avec monsieur St-Pierre.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Éric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier adjoint

272-10-2023

4.6 Acceptation de l'offre de financement des règlements d'emprunt 591-05 (usine filtration eau potable) et 804-21 (TECO 2019-2023).

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 10 octobre 2023, au montant de 1 493 700 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

53 200 \$	5,82000 %	2024
56 100 \$	5,82000 %	2025
59 400 \$	5,82000 %	2026
62 800 \$	5,82000 %	2027
1 262 200 \$	5,82000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,82000 %

2 - CD DU NORD DE L'ISLET

53 200 \$	5,91000 %	2024
56 100 \$	5,91000 %	2025
59 400 \$	5,91000 %	2026
62 800 \$	5,91000 %	2027
1 262 200 \$	5,91000 %	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,91000 %

3 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

53 200 \$	5,70000 %	2024
56 100 \$	5,65000 %	2025
59 400 \$	5,55000 %	2026
62 800 \$	5,60000 %	2027
1 262 200 \$	5,60000 %	2028

Prix : 98,34000

Coût réel : 6,01943 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli accepte l'offre qui lui est faite de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 10 octobre 2023 au montant de 1 493 700 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 591-05 et 804-21. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

273-10-2023

4.7 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 1 493 700 \$ qui sera réalisé le 10 octobre 2023 (règlements 591-05 et 804-21).

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 493 700 \$ qui sera réalisé le 10 octobre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
591-05	75 700 \$
804-21	447 763 \$
804-21	970 237 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 804-21, la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli avait le 2 octobre 2023, un emprunt au montant de 75 700 \$, sur un emprunt original de 139 500 \$, concernant le financement du règlement numéro 591-05;

ATTENDU QU'en date du 2 octobre 2023, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 10 octobre 2023 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 591-05;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. Les billets seront datés du 10 octobre 2023;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 10 avril et le 10 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	53 200 \$	
2025.	56 100 \$	
2026.	59 400 \$	
2027.	62 800 \$	
2028.	66 400 \$	(à payer en 2028)
2028.	1 195 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéros 804-21 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 10 octobre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 10 octobre 2023, le terme originel du règlement d'emprunt numéro 591-05 soit prolongé de 8 jours.

274-10-2023

4.8 Adoption du règlement 826-23 modifiant le règlement 736-16 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.

RÈGLEMENT 826-23

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 736-16 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter le présent règlement.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 736-16 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.

ARTICLE 1 :

L'article 1 du règlement 736-16 est remplacé par le suivant :

L'article 2 du règlement 649-09 est remplacé par le suivant :

À compter du 1^{er} janvier 2024 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de

départ.

ARTICLE 2 :

Le règlement 736-16 est modifié par l'insertion après l'article 1, du suivant :

Le montant de la taxe est indexé, au 1^{er} janvier de chaque année à compter de 2025, selon le taux correspondant à la variation annuelle de l'indice moyen d'ensemble, pour le Québec, des prix à la consommation, sans les boissons alcoolisées, les produits du tabac, les articles pour fumeurs et le cannabis récréatif, pour la période de 12 mois qui se termine le 30 juin de l'année qui précède celle pour laquelle le montant de la taxe doit être indexé.

Ce montant, ainsi indexé, est diminué au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent inférieure à 0,005 \$; il est augmenté au cent le plus près s'il comprend une fraction de cent égale ou supérieure à 0,005 \$.

Le résultat de cette indexation correspond au montant publié par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire dans la Partie 1 de la Gazette officielle du Québec, conformément à l'article 2.1 du Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9-1-1 (chapitre F-2.1, r.14).

ARTICLE 3 :

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

275-10-2023

4.9 Avenant à la convention d'aide financière dans le cadre du volet 4-Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité-dossier compresseur.

ATTENDU QU'une convention d'aide financière prévoyant le versement d'une aide financière maximale de 53 023 \$ a été signée le 13 janvier 2023;

ATTENDU QU'un premier versement de 42 418 \$ a été effectué suivant la signature de la convention d'aide financière;

ATTENDU QUE la livraison du compresseur et des équipements tarde;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un avenant à la convention en modifiant la date d'échéance du projet de compresseur;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser le directeur et greffier-trésorier à signer pour la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli un avenant relatif au dossier 2022-003472 reportant la date d'échéance du projet de compresseur au 30 septembre 2024.

276-10-2023

4.10 Mandat pour compléter l'étude de pertinence d'un regroupement municipal dans le secteur nord de la MRC de L'Islet.

ATTENDU la résolution no. 2021-05-93 adoptée le 4 mai 2021 concernant l'étude de pertinence d'un regroupement municipal dans le secteur nord de la MRC de L'Islet;

ATTENDU QUE la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a présenté et déposé aux représentants des municipalités participantes, le 26 mai 2023, l'étude d'opportunité du regroupement municipal en question, et que la production de ce document correspond à la première des quatre étapes d'une telle démarche;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Louise, au début de l'été 2023, a informé les autres municipalités partenaires du projet de sa décision de quitter le groupe et de se retirer dudit projet;

ATTENDU QUE, d'un commun accord, les municipalités de L'Islet, de Saint-Jean-Port-Joli, de Saint-Roch-des-Aulnaies et de Saint-Aubert ont décidé quant à elles de poursuivre la démarche et de compléter l'étape qui consiste désormais à procéder à l'élaboration conjointe d'une proposition concernant la nouvelle municipalité regroupée, en donnant un mandat à une firme professionnelle externe pour l'animation, la préparation et le montage de ladite proposition;

ATTENDU QUE la firme *ID Territoires* a été approchée et invitée à déposer une offre de services professionnels pour ledit mandat, ce qui a été fait et présenté aux maires des municipalités participantes le 21 septembre 2023;

ATTENDU QU'une aide financière pouvant représenter jusqu'à 50 % des coûts du mandat en question est disponible auprès du MAMH dans le cadre de la partie 1 du Programme d'aide financière au regroupement municipal (PAFREM);

ATTENDU QUE les quatre municipalités participantes s'entendent pour mandater la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies pour, en leur nom, déposer la demande d'aide financière au MAMH, gérer la subvention du projet pour le groupe et passer le contrat de services professionnels avec la firme retenue pour le mandat d'animation, de préparation et de montage de la proposition de nouvelle municipalité regroupée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'autoriser la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, à déposer une demande d'aide financière au MAMH dans le cadre du programme PAFREM afin de poursuivre la démarche et de compléter l'étape qui consiste à procéder à l'élaboration conjointe d'une proposition concernant la nouvelle municipalité regroupée, en donnant un mandat à une firme professionnelle externe pour l'animation, la préparation et le montage de ladite proposition.

D'autoriser la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, à passer un contrat de services professionnels avec la firme *ID Territoires* pour l'animation, la

préparation et le montage de ladite proposition de nouvelle municipalité regroupée, au montant demandé dans l'offre de service déposé aux maires des municipalités participantes le 21 septembre 2023, soit : 30 188 \$, avant taxes.

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer tous les documents et effets nécessaires à la réalisation de ce projet, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jean-Port-Joli.

Et de rappeler que cette étape d'élaboration conjointe d'une proposition concernant la nouvelle municipalité regroupée, lorsque celle-ci aura été complétée, soit déposée et présentée aux Conseils des municipalités participantes pour analyse et décision quant aux suites à donner aux conclusions et recommandations de cette proposition.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Éric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier adjoint

5. VIE COMMUNAUTAIRE :

277-10-2023

5.1 Contrat de conciergerie à la Vigie pour 2024.

ATTENDU QUE la résolution 293-11-2021 accordait le contrat de conciergerie de la Vigie pour les années 2022 et 2023 à monsieur Tommy Chouinard pour un montant total forfaitaire de 22 000 \$;

ATTENDU QUE cette résolution permettait de renouveler le contrat pour une année supplémentaire;

ATTENDU QUE monsieur Chouinard a informé la municipalité de son intention de renouveler le contrat pour l'année 2024 lors d'une rencontre avec le directeur de la vie communautaire le 26 septembre dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de conciergerie à monsieur Tommy Chouinard pour 2024 pour un montant forfaitaire total de 12 300 \$. Ce contrat pourra être renouvelé pour une année supplémentaire.

Le maire et le directeur général sont également autorisés à signer le contrat de conciergerie avec monsieur Chouinard.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Éric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier adjoint

278-10-2023

5.2 Contrat de conciergerie à la Maison communautaire Joly pour 2024.

ATTENDU QUE le contrat de conciergerie à la Maison communautaire Joly actuel peut être renouvelé selon la résolution 303-11-2022;

ATTENDU QUE suite à des discussions avec l'actuelle concierge madame Murielle Lizotte, celle-ci se dit prête à renouveler ce contrat pour une période de 12 mois;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Stanley Bélanger
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'accorder le contrat de conciergerie et d'entretien à **madame Murielle Lizotte** pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 pour un montant forfaitaire de 10 500 \$. Ce contrat pourra être renouvelé pour une année supplémentaire.

Le maire et le directeur général sont également autorisés à signer le contrat de conciergerie avec madame Lizotte.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Éric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier adjoint

279-10-2023

5.3 Achat d'un échangeur SWEP pour l'eau /Co2 à l'aréna.

ATTENDU QUE l'échangeur pour l'eau/Co2 doit être changé afin d'assurer l'efficacité du système dans l'aréna;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'acheter auprès de la compagnie CIMCO réfrigération un échangeur SWEP pour l'eau/Co2 pour un montant de 16 185,04 \$ plus taxes. Ce montant sera payé à même le surplus accumulé affecté à l'aréna.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Éric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier adjoint

280-10-2023

5.4 Engagement de madame Sara-Maude Morin.

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'engager madame Sara-Maude Morin à titre de journalier surnuméraire à l'aréna au salaire et aux conditions établies pour la saison 2023-2024.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Éric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier adjoint

281-10-2023

5.5 Renouvellement de l'entente de développement culturelle avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec pour 2024.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli a déposé une demande de participation financière au ministère de la Culture et des Communications pour l'élaboration d'une nouvelle entente de développement culturel;

ATTENDU QUE la demande faite au ministère de la Culture et des Communications totalise 45 000\$, que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli doit en contrepartie investir 25 000 \$ et que la Corporation des fêtes et événements culturels (COFEC) 20 000 \$ pour signer une entente cumulative de 90 000 \$;

ATTENDU QUE la Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches devra répondre positivement à cette demande avant de prendre tout engagement;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Anthony Hallé
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli s'engage à investir un montant de 25 000\$ dans cette nouvelle entente de développement culturelle et la COFEC 20 000 \$, pour l'année 2024, afin de réaliser les actions qui seront déposées.

Que monsieur Eric Thivierge, directeur de la vie communautaire soit mandataire et signataire pour conclure l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

Certificat de disponibilité de crédit.

Je, soussigné, directeur général et greffier-trésorier adjoint, de la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des montants ci-haut mentionnés.

Éric Thivierge, directeur général et greffier-trésorier adjoint

6. SERVICE INCENDIE :

282-10-2023

6.1 Demande d'aide financière pour la formation de pompiers.

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein

d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli prévoit les formations suivantes au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

- 3 pompiers pour le programme Pompier I
- 3 pompiers pour le programme opérateur d'autopompe
- 6 pompiers pour le programme de désincarcération
- 6 pompiers pour le programme de sauvetage nautique

ATTENDU QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de L'Islet en conformité avec l'article 6 du Programme;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de L'Islet.

7. AUTRES :

283-10-2023

7.1 Motion de félicitations à Bonté Divine.

Les membres du conseil municipal tiennent à féliciter de façon unanime les propriétaires du café Bonté Divine pour ses 20 ans d'existence.

284-10-2023

7.2 Programmation de la TECQ 2019-2023 version 2.

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

(TECQ) pour les années 2019 à 2024;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

285-10-2023

7.3 **Services bancaires RBC.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Lyne Jacques
APPUYÉ PAR : M. Stanley Bélanger
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

1. Que Banque Royale du Canada (Banque Royale) est par les présentes nommée la banque du client.
2. Que le maire et le directeur général adjoint conjointement ont l'autorisation d'agir au nom du client pour :
 - a) retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes du client par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions ;

- b) signer toute convention ou autre document ou instrument établi avec Banque Royale ou en faveur de celle-ci, y compris des conventions et contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par Banque Royale ; et
- c) poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :
 - (i) recevoir de Banque Royale toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien du client détenus par Banque Royale, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à Banque Royale pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives;
 - (ii) déposer, négocier ou transférer à Banque Royale, au crédit du client, des espèces ou tout titre, instrument et autre bien et, à ces fins, les endosser au nom du client (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement), ou de tout autre nom sous lequel le client exerce ses activités;
 - (iii) donner instruction à Banque Royale, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au crédit du client; et
 - (iv) recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et documents ayant trait aux comptes du client à Banque Royale ou à tout service de Banque Royale, et régler et approuver les comptes du client à Banque Royale.

3. Les instruments, instructions, conventions (notamment des contrats pour les produits ou services fournis par Banque Royale) et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à Banque Royale par toute personne, aient plein effet et obligent le client; Banque Royale est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite.

4. Banque Royale recevra :

- a) une copie de la présente résolution; et
- b) une liste approuvée des personnes autorisées par la présente résolution à agir au nom du client, ainsi qu'un avis écrit de toute modification apportée à cette liste ainsi que des spécimens de leur signature;

Ces documents doivent être certifiés par le directeur général adjoint et le maire du client; et

- c) une liste de toutes les autorisations accordées en vertu du paragraphe 2c) de la présente résolution.

5. Tout document fourni à Banque Royale conformément à l'article 4 de la présente résolution aura force obligatoire pour le client jusqu'à ce qu'un nouveau document écrit abrogeant ou remplaçant le précédent soit reçu par la succursale ou l'agence de Banque Royale où le client détient un compte, et sa réception dûment accusée par écrit.

8. Période de questions.

Le maire répond aux questions qui lui sont posées. Les sujets abordés à ce point se retrouvent en annexe du procès-verbal.

286-10-2023

9. **Clôture et levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 20:42 heures.

Normand Caron, maire

Éric Thivierge, directeur général
et greffier-trésorier adjoint

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

ANNEXE

Sujets abordés lors de la période de questions :

- La définition du programme TECQ - Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec.
- L'objectif de l'étude sur la pertinence d'un regroupement.
- La nécessité du règlement sur la formation des pompiers.
- L'état de situation des matières organiques.
- Le suivi du Plan directeur pour le Domaine de Gaspé.
- Le suivi du dossier des terrains de l'Auberge du Faubourg.